

# PROJET DU NOUVEAU PROGRAMME CADRE POUR LE SOUTIEN DES CENTRES TECHNOLOGIQUES ET CENTRES DES PRESTATIONS STRATEGIQUES

sur la base du décret du gouvernement de République tchèque n°217 du 12 mars 2007 en vigueur depuis le 18 avril 2007.

## 1. TYPES DES PROJETS A SOUTENIR

---

### 1.A CENTRES TECHNOLOGIQUES

#### Développement et innovations

- activités d'innovation des entreprises concernant les produits high-tech et les technologies de pointe liées étroitement à la production; modifications régulières des produits, des séries de produits, des procédés de fabrication et des technologies
- surtout dans les branches: aéronautique et technique aérospatiale, machines de bureau, informatique et moyens de télécommunication, (micro)électronique, industrie pharmaceutique, appareils scientifiques, machines électriques industrielles, véhicules à moteur, moteurs, installations pour le transport routier, produits chimiques, turbines et machines agricoles

### 1.B CENTRES DES PRESTATIONS STRATEGIQUES

#### Centres du soutien du client

- call-centres assurant l'accueil des appels téléphoniques de même que les réponses, centres du soutien technique; ces centres assurent les services pour les clients par l'intermédiaire du fax, du courrier électronique et de l'Internet

#### Centres des services partagés

- dans le cadre d'une entreprise, concentration des processus de soutien des succursales dans un seul centre; il s'agit des finances, comptabilité, ressources humaines, marketing et informatique

#### Centres pour le développement du logiciel

- développement du nouveau logiciel, des nouvelles solutions du logiciel

#### Centres d'experts et de solution ICT

- implantation des systèmes informatiques dans les filiales d'un groupe, outsourcing de la gestion des systèmes d'information, outsourcing de la gestion des systèmes de télécommunication

#### Centres de réparations high-tech

- centres de réparation pour les produits high-tech choisis, par ex. machines de bureau et ordinateurs, machines et appareils électriques, installations et appareils de radio, de télévision et de communication, des appareils médicaux, optiques et chronométriques, des appareils aéronautiques

## 2. CONDITIONS POUR LA QUALIFICATION

<b>Montant min. de l'investissement</b>	<b>CZK 10 millions (EUR 0.36 millions / USD 0.48 millions)</b>
<b>Nombre min. d'emplois nouvellement créés</b>	
-- Centres pour le développement du logiciel -- Centres d'experts et de solution	<b>20</b>
-- Centres technologiques	<b>30</b>
-- Centres de réparations high-tech -- Centres des services partagés	<b>50</b>
-- Centres du soutien du client	<b>100</b>

- remplir les conditions dans trois ans à partir de la prise de la Décision sur le soutien du projet
- maintenir l'investissement et les emplois pendant 5 ans au moins
- le récipient n'entame pas les travaux sur le projet avant la délivrance de l'attestation de l'enregistrement de l'intention par CzechInvest
- orientation internationale du projet (Centres des prestations stratégiques)

## 3. FORMES DE SOUTIEN

### 3.A SUBVENTIONS POUR LES ACTIVITES D'ENTREPRENEUR

- le promoteur fera valoir son droit à la subvention chaque année, à savoir dans le délai du 1er janvier au 30 juin
- le soutien ayant pour but de couvrir les salaires bruts pour les salariés dans les nouveaux emplois (y compris les prestations sociales obligatoires payées par les employeurs)
- il est possible de bénéficier de subventions à concurrence du montant plafond de l'aide publique fixé par pourcentage (en fonction de la carte régionale ci-dessous) des frais éligibles calculés comme **A \* B**, où

**A** = le salaire brut moyen (y compris les cotisations sociales patronales obligatoires) correspondant à un nouvel employé sur une période de 2 années civiles consécutives entre la demande d'attribution d'aide et la troisième année civile suivant l'obtention de la Décision d'aide au projet ;

**B** = le nombre de nouveaux postes créés à la fin de la troisième année civile suivant l'année d'obtention de la Décision d'aide au projet

Exemple:

Investissement à Prague → taux de soutien de 10%

50 nouveaux emplois

An I: 12 000 EUR / mois / salarié

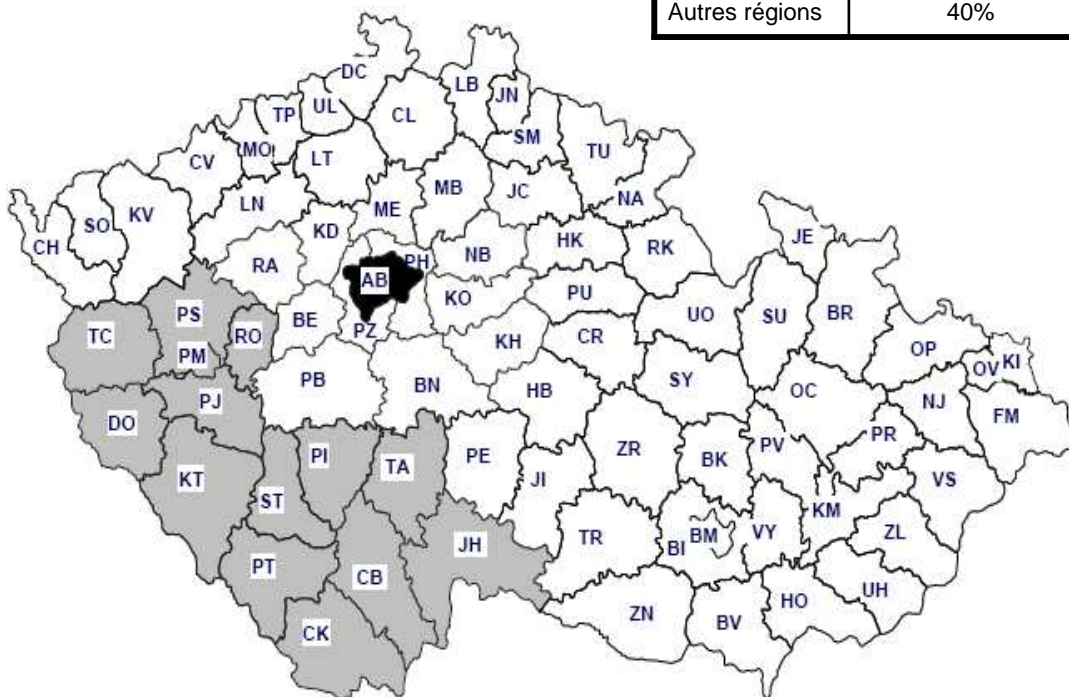
An II: 14 400 EUR / mois / salarié

Le niveau maximal du soutien public fait:

$$(12\ 000 \cdot 12 \cdot 50 + 14\ 400 \cdot 12 \cdot 50) \cdot 0,1 = 132\ 000\ \text{EUR}$$

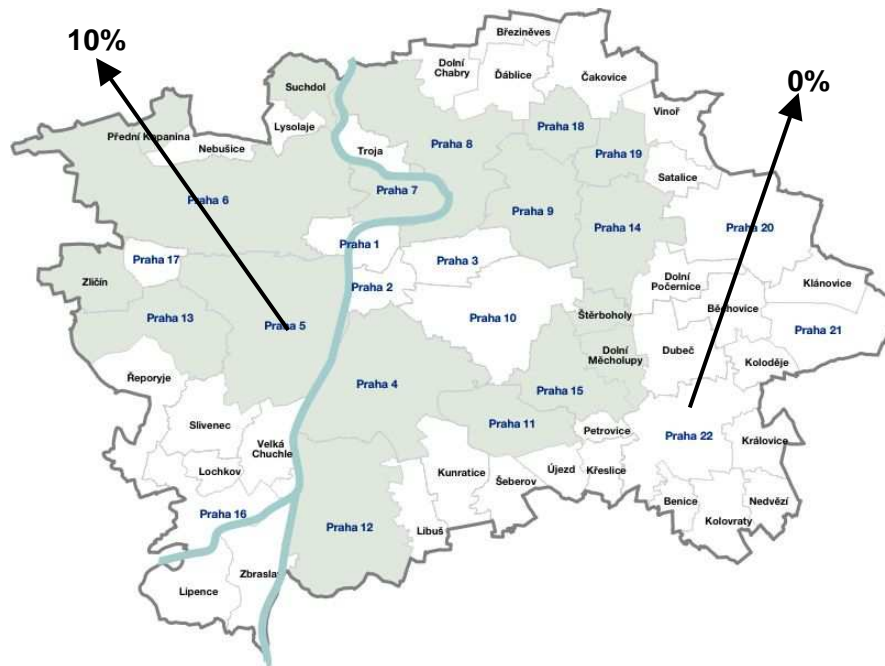
### Carte régionale pour la période de 2007-2013<sup>1</sup>

Région	Soutien public	Couleur
Prague	0-10 % (2007-08)	
Sud-ouest	36 % (2007-10) 30 % (2011-13)	
Autres régions	40%	



<sup>1</sup> Pour les sociétés classées comme moyennes entreprises, le plafond de l'aide publique est majoré de 10 pour cent ; pour les sociétés classées comme petites entreprises, le plafond de l'aide publique est majoré de 20 pour cent.

### Carte régionale pour la période de 2007-2008 – Prague



### **3.B SUBVENTION POUR LES STAGES DE FORMATION ET POUR LA REQUALIFICATION**

- l'investisseur fera valoir son droit à la subvention chaque année, à savoir dans le délai du 1er janvier au 30 juin
- la subvention est calculée comme un pourcentage des frais réels encourus pour la formation et la requalification, il s'agit concrètement de :
  - a) consommation des matières et des énergies
  - b) frais de déplacement des personnes en stages et requalifiées
  - c) autres prestations liées aux stages et à la requalification
  - d) frais personnels des personnes assurant les stages et la requalification (instructeurs, lecteurs, enseignants etc.)
  - e) amortissements des biens exploités pour les stages et la requalification
  - f) frais des personnes formées (au max., la somme des positions (a) – (e))

-- Montant de la subvention

<b>&lt; 100 nouveaux emplois</b>	<b>35% des frais de 3 ans</b>
<b>≥ 100 nouveaux emplois</b> (≥150 Centres du soutien du client)	<b>35% des frais de 5 ans</b>

*Note: A Prague, le soutien sera réduit de 5 pour cents.*

#### **4. REGLEMENT DU SOUTIEN**

---

1. Enregistrement de la demande du soutien à CzechInvest – à partir de cette date, il est possible de commencer à réaliser l'investissement et à engager les employés.
2. CzechInvest établira l'expertise et dans **1 mois** au plus tard déposera le projet présenté au Ministère de l'industrie et du commerce (MPO).
3. Dans un délai de **2-3 mois**, chaque autorité présentera ses observations relatives au projet.
4. Après avoir jugé les observations, le MPO (Ministère de l'Industrie et du commerce) préparera le projet de la Décision concernant le soutien du projet.
5. C'est dans le délai de **3 mois** que l'investisseur sera obligé d'accepter le projet de la Décision sur le soutien du projet .
6. Le projet une fois accepté par l'investisseur, le MPO (Ministère de l'Industrie et du commerce) prendra **sa Décision officielle sur le soutien du projet.**